Saint-Flour COMMUNAUTÉ

AUBRAC
PIERREFORTAIS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

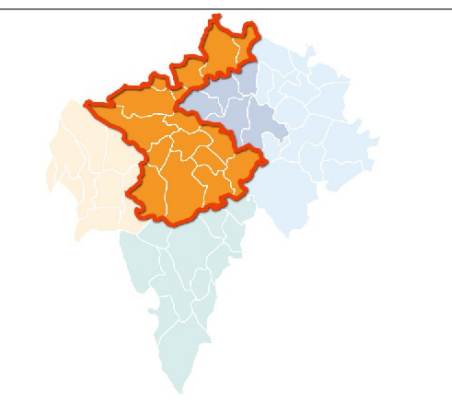

Plan de secteur Centre

PLUi

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

3.1.1

REGLEMENT GRAPHIQUE

Les Ternes - Planche Commune

Juillet 2024

Echelle 1:6 000

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CAMPUS DÉVELOPPEMENT

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

ECTARE

LÉGENDE

Nota : Tous les zonages et dispositions suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

Zonage réglementaire

- 🟥 Ua - Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux centres-bourgs historiques
- 🟥 Ub - Zone urbaine multifonctionnelle correspondant aux tissus bâtis hétérogènes
- 🟥 Uc - Zone urbaine à dominante d'habitat correspondant aux extensions en périphérie des bourgs et des villages
- 🟥 Uav - Zone urbaine à dominante de bâti traditionnel correspondant aux bourgs et aux villages
- 🟧 Ue - Zone urbaine à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- 🟪 Ut - Zone urbaine à vocation d'activités touristiques et de loisirs
- ⬜ Uy - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- 🟦 Upv - Zone urbaine à vocation de parc photovoltaïque au sol
- 🟦 Uz - Zone urbaine correspondant aux activités liées aux infrastructures de transport aérien
- ▥ 1AUc - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir de l'habitat
- ▥ 2AUc - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir de l'habitat
- ▥ 1AUy - Zone à urbaniser à court terme pour accueillir des activités économiques
- ▥ 2AUy - Zone à urbaniser à long terme pour accueillir des activités économiques
- 🟨 A - Zone agricole
- 🟨 Ali - Zone agricole soumise à la loi Littoral
- 🟩 N - Zone naturelle et forestière
- 🟫 Ngv - Secteur de la zone naturelle à vocation d'accueil des gens du voyage
- 🟪 NL - Secteur de la zone naturelle à vocation d'activités de loisirs
- 🟪 Nt - Secteur de la zone naturelle à vocation d'activités touristiques
- 🟫 Ny - Secteur de la zone naturelle à vocation d'activités économiques isolées
- 🟩 Nli - Zone naturelle et forestière soumise à la loi Littoral
- 🟩 Np - Zone naturelle et forestière protégée correspondant aux espaces proches du rivage et aux espaces remarquables de la loi Littoral
- 🟩 Neol - Zone naturelle à vocation de parc éolien

Prescriptions particulières

- ▭ Site à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (article L.151-19 du CU)
- ☆ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (article L.151-19 du CU)
- ▭ Réservoir de biodiversité à protéger (article L.151-23 du CU)
- ▭ Cours d'eau et ripisylves à préserver pour des motifs d'ordre écologique et paysager (article L.151-23 du CU)
- ▭ Zones humides inventoriées (article L.151-23 du CU)
- — Trame bocagère à préserver (articles L.151-19 et L. 151-23 du CU)
- ▨ Bosquets à préserver (articles L.151-19 et L.151-23 du CU)
- ▭ Bande littorale de 100 mètres (article L.121-16 du CU)
- ▦ Espaces boisés classés identifiés en tant qu'ensembles boisés les plus significatifs au titre de la loi Littoral (article L.121-27 du CU)
- ▭ Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (article R.151-34 2° du CU)
- ▨ Constructions ou installations interdites le long des grands axes routiers (article L.111-6 du CU)
- ▭ Secteur soumis à un aléa inondation (article R.151-34 1° du CU)
- ▭ Secteur soumis à un aléa minier (article R.151-34 1° du CU)
- ▨ Secteur de protection contre les nuisances industrielles (article R.151-31 2° du CU)
- ▩ Emplacement réservé (article L.151-41 du CU)
- ▭ Secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation (articles L.151-6 et L.151-7 du CU)
- ★ Bâtiment en zone A et N pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 2° du CU)

Dispositions agricoles

- ■ Bâtiment agricole générant un périmètre de réciprocité
- ▭ Périmètre de réciprocité

0 300 600 m

LAPEYRE
LA PEYRE
Uav
LES SAGNES HAUTES
LES VIALARDS
LES PATIZOUX
LE DAUZAN
LES TRIOUX ET SUR LES CHESSEYRES
LES PRADELS-NORD
LES LANDES
LE MEYNIAL
LA BANDE
MAZAGUE
LES POUZES ET LES COUFITS
LE TIOULAT
CHOUMOUNE
GOUTEYRES BASSES
LE TIOULAS
LES GARDES
LES GOUTEYRES
LES TIOLATS
LES CHAMPS GROS
LE GUARDELOU
LACHAM
LES BORNES
LES POUJUMEAUX
LASCOLS
LES BETISSES
LES PASTRES
LES BUGUES GRANDES
LES BEDILLES
LES CHEVALIERS
LES TASSOUS
LES CHAMPS LONGS
LAS COSTES
LA RIVIERE
LES COSTES NORD
LES BIOS
LE DOLMEN D'ALLEUZET
LES GARDISSES
LES YVERS
SEBEROLLE
LES SAGNOLES
LES CHEYGROS
N
LA CHAMP
LA BRUYERE
LA BRUYERE ET GARDAZOUX
LES PAROUAS ET BRESSOUX
LE GARZADOUX
SIGNALONGE
LES CHARDASSIS
LES TIOURETS
CHAMBERNON
CHAMP DU ROC
LES SAGNES
PRALON
MOUREYES
LA MAROUTIO
RAPASTIAL
PRADELOUS
FOURSAT
TOURETTE
SIGNOFLOUR
LES CAYRES
LES BOZIES
SAGNES DE TANAVELLE
CHAMPS DE DERRIERE
LA BLATTEYRE
DE L'ARBRE
COURTINES
LES CILIARDS
ANNET
LES BARONDES
LES SUCS
BIOT DES TERNES
PASTURALOU
LES CHAMPS DE COURTINE
COUDERC GRAND
BARADOUX
VALADI
BIOT DE LA BASTIDE
LES MEIGES
Uy
LOTISSEMENT DU COUDERC GRAND
ALLEUZET
LES CLAGES
Ue
Uc
LES TERNES
LABORIE
Ua
LANGLADE
LE GOURD
LES RIBEYRES
LES CLADISSES
LES PIOS
LES PUECHS
LES CHAMPS DE JEANSONNET
A
LA BASTIDE
JEANSONNET
LES OLLIVIERS
LASAGNE
TIVIERS
LES COSTES
LE COUSTAL
LES CHAZEAUX
CHAMPAYROUX
LA BARAQUE DE SAUVAJOU
LA BARRAQUE
SAUVAJOU
CHAMP GRAND ET MOUTEYRE
LAGARDE
MALESSAGNE
LA CHAUMETTE
LES BACCOUS
LES OUTRES
LES PLAUX
LES CHAMPS DE RIBEYRE ET GOUTELLE
SOGNELONGE
SOGNERONDE DE FRESSANGES
LE LAC
LES FOURCHES
LA TOMBE DU CAPITAINE
MONTLONG
MONLONG
LES ROCHES
Uav
BOUZENTES
LE COUDERC PAU
PUY DE VACHELAT
RIBEYREVIELLE
2AUc
1AUc
LES CHASSANS
LES CHASSANS DE BOUZENTES
LES BIZADES
LES CHAMPS GRANDS-EST
LES ROUILLOUSES
LA ROCHE D'AULHAC
LE GOURT
Ny
LE CROIZET
LES ROCHES
LES COUSTOUNES
LES BOUTEILLES
Ub
LES NARCES
L'ANDEL
LES PUECHS-EST
LES COUDERCHOUS
LES VARENNES
PUY DE MAGADE
LE BOURG
LES RIBEYRES-EST
LE BALAROT
FOMT ESCOURSE
LES BOUTILLOUS
LES PLONES
LE MOULIN DE PEYRE
LA FRAISSINETTE
BOIS JURA
PRES DU MOULIN
GIRAT
DOLMEN DES TERNES
LES JARRIGES
LA CHAME
LES SOGNES
MOULIN DE PITROU
PITROU
FAGNE
CHAILAT
LES BOIS GRANDS
FAILLIT
FAILLIT-EST
POUZATEL
PUZETEL
LAPEYRE
LE DOLMEN DE SERIERS
LA COSTE
CONTE
LA QUILLOTE
CHEMINOUX
BARNABAL
LES CHANALS
GATEL
PINIERGUES
CLOUTOUX
FONTILLE
LOURTIGIE
LA PARSAYRE
CHABOUTIE
LA RIVIERE
CONTE-SUD
LES TUILLERES
BOS DEVEZ
LES COTES
SERIERS
SAGNE-MORTE
CHASTELIT
LA FAGE
COUDERC BARIOL
LA POUJADE
ARIA
MIARONDE
RIVET
PEYRELADE